



Accusé de réception en préfecture
973-219733128-20181017-2018-601-DE
Date de télétransmission : 19/10/2018

Deliberation n° 2018.00060/DEF

Date de réception préfecture : 19/10/2018

Modification du plan de financement du parcours de santé sportif
intergénérationnel connecté

DATE DE CONVOCATION

Vendredi 12 Octobre 2018

DATE DE REUNION

Mercredi 17 Octobre 2018

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 14

Absents : 09

Quorum : 12

Procurations : 01

Votants : 15

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude MADELEINE,
M. René-Serge HORTH – 2^{ème} adjoint
M. Patrick COSSET – 3^{ème} adjoint
M. Jean-Claude HORTH – 5^{ème} Adjoint
Mme Cathia ATTICA - 6^{ème} Adjointe
M. Jean-Marie DECOLLAS Conseiller municipal
M. Pierre HO-WEN-SZE - Conseiller municipal
Mme Claudine CAILLOT - Conseillère municipale
Mme Maéva CHAMPESTING - Conseillère municipale
Mme France CLET- COURAT - Conseillère municipale
Mme Odile ANTOINETTE - Conseillère Municipale
Mme Brigitte HORTH – Conseillère municipale
M. André ANDREY - Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS :

Mme Annick ARON-LEVEILLE
M. Jean-Marie TORVIC,
M. Ludovic LETARD,
M. Fabien CLET,
M. Sylvio BOCAGE -
Mme Emeline JEREMIE -
Mme Marie-Noëlle ZULEMIE,
Mme Emilie VENTURA-CLET
Mme Fidélia BOCAGE

PROCURATIONS :

Mme ARON-LEVEILLE Annick à Mme Myriam MARIN.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont pu valablement délibérer.

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Mme France COURAT, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire

Jean-Claude MADELEINE



~ ~ ~ ~ ~

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1,

Vu la délibération n° 2018.000570/PEVA du 13 Avril 2018 relative au plan de financement du parcours de santé sportif intergénérationnel connecté.

Considérant le courrier du Préfet,

Considérant les règles d'éligibilité pour les demandes de subventions,

Sur rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide,

Article 1 : de donner acte au Maire de son rapport n° 2018-4T/1R-05/FIN

Article 2 : D'approuver le nouveau plan de financement pour le parcours de santé intergénérationnel, décliné comme suit :

Co-financeurs	Montant en euros	Taux %
ETAT	210 799	67,13
COMMUNE	62 800	20
CNDS	40 401	12,87
Total	314 000	100

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tout document et engager toute formalité se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE PAR 15 VOIX	CONTRE 0	ABSTENTION 0
M. Jean-Claude MADELEINE , Mme Annick ARON-LEVEILLE , M. René-Serge HORTH , M. Patrick COSSET , Mme Myriam MARIN , M. Jean-Claude HORTH , Mme Cathia ATTICA , M. Pierre HO-WEN-SZE , Mme Claudine CAILLOT , M. Jean-Marie DECOLLAS , Mme Brigitte HORTH , Mme Maéva CHAMPESTING , Mme France CLET-COURAT , Mme Odile ANTOINETTE , M. André ANDREY		

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Sinnamary, le 17 octobre 2018

Le Maire

Jean-Claude MADELEINE



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dès sa publication ou déclaration auprès des services de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
973-219733128-20181017-2018-601-DE
Date de télétransmission : 19/10/2018
Date de réception préfecture : 19/10/2018

Jean-Claude MADELEINE	Mme ARON-LEVEILLE Annick
René-Serge HORTH	Patrick COSSET
Myriam MARIN	Jean-Claude HORTH
Cathia THEODOSE-DORVILLE	Jean-Marie TORVIC
France CLET COURAT	Pierre HO-WEN-SZE
Claudine CAILLOT	Maéva CHAMPESTING
Jean-Marie DECOLLAS	Brigitte HORTH
Ludovic LETARD	Odile ANTOINETTE
Fabien CLET	Marie-Noëlle ZULEMIE
Emilie CLET VENTURA	Sylvio BOCAGE
Emeline JEREMIE	Andrey ANDRE
Fidélia BOCAGE	